



FORMATION

APPROFONDISSEMENT-CONDUITE D'OPERATIONS

Pré -requis : avoir suivi la formation initiation amiante ou connaître la réglementation et avoir été confronté à la problématique

Jeudi 9 juillet 2020 - 9H -12H30

Jeudi 16 juillet 2020 - 9H-12H30

formation assurée par Lise GUICHON
dirige KAPI conseil et Formation

GEPA Rhône-Alpes

5, avenue de Birmingham - 69004 LYON

Téléphone : 04 78 61 34 53 - Courriel : geparhonealpes@orange.fr

N° Siret : 51155303400014 - N° TVA intracommunautaire : FR95511553034-

N° de déclaration d'activité : 82 69 10955 69



FORMATION

APPROFONDISSEMENT-CONDUITE D'OPERATIONS

1- RAPPEL : AMIANTE ET REGLEMENTATION

DISTINCTION DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES RELATIVES
AUX TRAVAUX DE LA SOUS-SECTION 3 ET SOUS-SECTION 4 : leurs obligations et responsabilités

- Travaux de maintenance (Sous-Section 4)
- Travaux de désamiantage (Sous-Section 3)

2 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE L'ARCHITECTE VIS A VIS DE L'AMIANTE

3 - PREPARER LES APPELS D'OFFRE AVEC LA PROBLEMATIQUE AMIANTE

- Eléments des documents de consultation concernant des travaux de retrait d'amiante ou des interventions susceptibles d'émettre des poussières d'amiante

4 - PLANIFICATION D'UNE OPERATION EN PRESENCE D'AMIANTE

PUBLIC

Architectes, ingénieurs, gestionnaires
du patrimoine, géomètres experts,
economistes

LIEU

A DISTANCE

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Exposé, échange avec et entre les
stagiaires.
Support pédagogique fourni via un lien

COÛT

360 € TTC

DATE & DURÉE

Jeudi 9 juillet 2020 / 9h00 - 12h30
Jeudi 16 juillet 2020 / 9h00 - 12h30

INSCRIPTION

geparhonealpes@orange.fr